

Bruxelles, le 07 novembre 2008.

Aux responsables des cercles et sociétés  
Archéologiques de Wallonie et Bruxelles

Nos réf. PD-JT/ChD/120.Invité.sémin.réflex.

**OBJET : INVITATION A UN SEMINAIRE DE REFLEXION.**

Madame,  
Monsieur,

Lors de la séance de clôture du 8<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique organisé à Namur, le 30 août 2008, une réflexion sur l'avenir des cercles et sociétés archéologiques a été amorcée par l'un des signataires de la présente. Le texte de cette intervention est joint à la présente.

Il a semblé opportun tant à la Communauté française qu'à l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de réfléchir aux futures missions des cercles, aux structures et au financement de ceux-ci ainsi qu'à des perspectives décrétales dans le courant de la prochaine législature communautaire et régionale.

Dans cette optique, nous vous invitons à un séminaire de réflexion **le samedi 29 novembre 2008 de 10H à 12H30** à Namur, aux Facultés Notre-Dame de la Paix, rue Grafé, 1, salle des conseils (6<sup>ème</sup> étage).

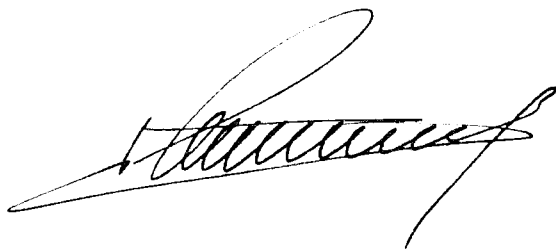
Après un exposé introductif de la Communauté et de l'Association, les participants seront invités à faire part de leurs réflexions, de leurs objectifs ainsi que le cas échéant de la méthodologie des travaux à poursuivre.

Pour la bonne organisation de la matinée, il nous serait très utile que vous nous fassiez part de votre participation soit par courriel ([jacques.toussaint@province.namur.be](mailto:jacques.toussaint@province.namur.be)) soit par courrier au secrétariat du Président de l'Association (Musée provincial des Arts anciens du Namurois, Hôtel de Gaiffier d'Hestroy, rue de fer, 24 à 5000 Namur – 081/22.00.65 – fax : 081/22.72.51).

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.



Patrice DARTEVELLE,  
Directeur du Service général  
du Patrimoine culturel et des  
Arts plastiques de la  
Communauté française.



Jacques TOUSSAINT,  
Président de l'Association des Cercles  
francophones d'Histoire et d'Archéologie.

Administration générale de la Culture et de l'Informatique

# **POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉS ARCHEOLOGIQUES**

## **SITUATION ACTUELLE**

De nombreuses communications scientifiques ont été présentées lors du Congrès des sociétés archéologiques. C'est la mission même de ces sociétés.

Il faut parfois aussi se pencher sur la pertinence et les modalités de ces actions ainsi que sur celle des pouvoirs publics qui les accompagnent.

Depuis de nombreuses années, la Communauté française subventionne des sociétés archéologiques en Wallonie et à Bruxelles pour leurs publications périodiques. Il y en a actuellement 55, partagées presque parfaitement entre Wallonie et Bruxelles soit une proportion de 4/5 et 1/5.

Jusqu'au transfert de la compétence aux Régions, la Communauté allouait également des subventions aux sociétés qui menaient des fouilles archéologiques. Le budget qui se rapporte aux publications est limité depuis plusieurs années à 81.000 euros, soit une moyenne de ± 1.500 euros par société.

Quelques rares sociétés bénéficient d'une subvention au titre de l'éducation permanente pour d'autres activités que les publications. Même actuellement, l'univers des sociétés et cercles archéologiques ne se borne pas aux publications.

Cette stratégie a ses raisons d'être et ses vertus mais celles-ci n'ont plus été évaluées, critiquées et réfléchies depuis très longtemps. Il est logique que l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie puisse avoir l'occasion de le faire.

L'ensemble de ces sociétés et de leurs publications est très divers. On y trouve des revues dont le niveau scientifique n'est pas différent de celui des meilleures revues scientifiques, domaine dont elles ne sont qu'un mode de réalisation. Les auteurs disposent le plus souvent de titres universitaires adéquats.

D'autres revues sont réalisées par des amateurs enthousiastes. Ils peuvent faire œuvre originale et intéressante en mettant à jour des éléments inconnus : récits, archives, photographies anciennes le plus souvent. La vulgarisation de travaux plus scientifiques peut également être leur tâche.

A un niveau inférieur, ces indications sont très élémentaires et les bulletins périodiques ne dépassent pas beaucoup la vie intérieure de l'association.

Tel est le tableau actuel centré sur une activité d'érudition, de vulgarisation avec presque toujours un regard de spectateur, même doté de curiosité et de compétence.

Pour bien comprendre la logique des choses, il faut poser de manière symétrique des institutions professionnalisées : musées (du moins deux dotés de personnel) et entres d'archives (privés comme l'IHOES à Seraing ou les dépôts des AGR).

C'est l'autre aspect de la logique qui a prévalu : les sociétés archéologiques ont un rôle limité, complémentaire d'une certaine manière à celui de certaines institutions. C'est la tournure qu'ont prise les choses alors qu'historiquement leur rôle a été plus important.

L'interaction existe : il peut se faire que la société archéologique soit l'organisation – juridique parfois, de facto dans tous les cas – d'un musée ou le propriétaire d'une très grande partie des collections. C'est en partie ce qui subsiste d'une activité ancienne mais qui demeure active dans un certain nombre de cas.

### SITUATION ET MODALITES QUI CHANGENT

Cette organisation est-elle toujours celle que nous voulons ?

Tout est affaire d'abord d'objectifs, même si un objectif peut être atteint de différentes manières.

On rencontre selon moi trois problèmes.

Le premier tient, sans être neuf, a pris nouvelle et souvent mauvaise tournure. Le patrimoine culturel n'est ni un ensemble fixe et définitivement circonscrit ni un ensemble en sécurité. Ce qui était en usage devient obsolète pour la vie quotidienne mais sa conservation – sélective et raisonnée – peut avoir de l'importance.

La situation du patrimoine industriel wallon est bien connue. Nous ne disposons pas vraiment d'un réseau de musées régionaux ou thématiques susceptibles de recueillir et de trier un patrimoine qui a aujourd'hui dépassé le stade de la menace tant il est clair qu'il est largement trop tard pour mieux récolter le patrimoine industriel qui a fait la gloire de la Wallonie. Il reste surtout à faire et à organiser la collecte des matériaux les plus récents mais déjà remisés.

La situation des archives principalement privées n'est pas beaucoup meilleure. Les particuliers n'ont pas à disposition des institutions adéquates. La question de l'industrie et des organismes politiques ou sociaux est en cours de traitement grâce au développement de centres financés par la Communauté depuis 20 ans.

Les églises posent de plus en plus de problème tant pour les objets que pour les archives.

La seconde vient de l'importance de la communication et de l'activation qui s'est fortement accrue en une ou deux décennies. L'adage « vivons heureux, vivons cachés » implique aujourd'hui un objectif difficile à atteindre et une vie incroyablement plus réduite qu'autrefois.

Enfin, la tendance lourde est aujourd'hui à tout « manager », organiser et structurer. Par rapport à cela, les sociétés archéologiques sont des structures légères ou de quasi non structures.

### QUEL AVENIR ?

Que peuvent faire les sociétés archéologiques dans ce débat ?

Plusieurs hypothèses sont possibles et il est vraisemblable que le mieux serait d'en conjuguer plusieurs.

Conforter les institutions professionnelles demeure un objectif important mais est-il raisonnable de ne pas demander au milieu associatif une meilleure intégration, c'est-à-dire plus active, dans la préservation du patrimoine ? La tâche est certes considérable.

D'autre part, le moment est probablement venu de faire en patrimoine mobilier le même saut que celui qui a été fait à partir des années 70 et 80 en patrimoine immobilier et de transformer un domaine réservé à une élite en un domaine plébiscité par une bonne partie du grand public. Le rôle des associations peut être décisif dans ce cas.

Une grande question est celle d'une structuration voire d'une professionnalisation du milieu associatif en patrimoine.

Elles m'apparaissent comme nécessaires mais j'en connais l'écueil : doter une association de personnel peut devenir un moyen radical de démotiver les volontaires au lieu de démultiplier leur bonne volonté.

Différentes réflexions sont actuellement en cours hors de la Communauté française.

La Communauté flamande par exemple a promulgué le 23 mai 2008 (Moniteur belge du 4 août 2008) un décret très vaste (125 articles) portant développement, organisation et subventionnement de la politique flamande du patrimoine culturel.

Il n'y a ni possibilité ni raison de se calquer sur ce décret, plutôt fondé sur la dynamisation des communes. Mais, on peut reprendre quelques concepts et objectifs qu'il propose comme le désenclavement du patrimoine culturel voire la création de points d'appui, interaction entre « forces vives » et pouvoirs publics.

Les sociétés archéologiques peuvent être des « points d'appui », mais toutes ne peuvent le devenir. Faut-il plutôt créer des structures originales dont les sociétés archéologiques soient l'âme et les mères fondatrices ?

Deux questions viennent légitimement à l'esprit avant de poursuivre. Celle du financement ne peut se résoudre que par un nouvel apport des pouvoirs publics. Les pouvoirs francophones ont des budgets limités mais cela ne signifie pas que rien ne peut se faire en plus ou en mieux.

Ceci est lié à la seconde question, celle du délai. Il s'agit évidemment d'examiner la possibilité d'une démarche qui ne pourra prendre corps avant la prochaine législature.

#### **UNE REFLEXION COMMUNE**

L'intention de la Communauté française est d'amorcer dans les prochains mois une réflexion sur ce que je viens d'examiner et de le faire impérativement avec les cercles archéologiques qui le souhaitent. Une réflexion préalable au sein de ceux-ci et de l'Association des Cercles francophones serait certainement opportune.

La politique générale de protection du patrimoine ne peut être l'apanage de seuls experts ou responsables mais celle d'un milieu plus large qui peut élargir et approfondir son activité.

Patrice DARTEVELLE  
Directeur du Service général du Patrimoine  
culturel et des Arts plastiques de la  
Communauté française